



Ordonnance de télécom CRTC 2025-280

Version PDF

Référence : 2025-194

Gatineau, le 27 octobre 2025

TELUS Communications Inc. – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
TELUS Communications Inc.	AMT 603 Tarif général – Retrait du Plan d'amélioration du service (PAS) pour les emplacements non desservis	27 juin 2025	26 août 2025
TELUS Communications Inc.	AMT 675 Tarif général – Retrait du Plan d'amélioration du service (PAS) 2002-2005 et du Programme de versement échelonnés ¹ (PVE)	27 juin 2025	26 août 2025

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général

¹ Note : il y a une erreur typographique dans les pages de tarif de TELUS. Dans les pages de tarif pour l'AMT [675](#), « Programme de versement échelonnés » a été utilisé. Le titre exact du service est « Programme de versements échelonnés », qui a été utilisé par TELUS Québec dans ses pages de tarif pour l'AMT [346](#) en 2003.